

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 06 Juillet 2021

Date de la convocation : 29 Juin 2021

Nombre de délégués

- en exercice : 56

- votants : 53

- présents : 46

L'an deux mille vingt et un, le 06 Juillet, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Blanche de Castille à Lorris, sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

Etaient présents : Madame Lysiane CHAPUIS, Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Monsieur Patrick LEMOINE (suppléant de Madame Emmanuelle PION), Monsieur François JOURDAIN, Madame Mireille SAVAJOLS, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Jacques RIVOLO (suppléant de Monsieur Christian CHEVALLIER), Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Michel MAUFRAS, Monsieur Florent DE WILDE, Madame Danielle HURE, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Madame Christiane FLORES, Monsieur André POISSON, Monsieur Pierre MARTINON (à partir du point 7), Monsieur Albert FEVRIER, Madame Nathalie BRISSET, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Monsieur Philippe KUTZNER, Monsieur Pascal OZANNE, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Jacques HEBERT, Monsieur André PETIT, Madame Marie-Christine FONTAINE, Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Jean-Luc PICARD, Monsieur Philippe GILLET, Madame Stéphanie WURPILLOT, Madame Marie-Annick MARCEAUX, Monsieur François MARTIN, Monsieur Claude FOUASSIER, Monsieur Richard SENEGAS, Monsieur Alain DEPRUN, Monsieur Yohan JOBET, Madame Bérengère MONTAGUT, Monsieur André JEAN, Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Wondwossen KASSA, Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Monsieur Jean-Marie CHARENTON, Monsieur Daniel LEROY.

Absents excusés : Madame Emmanuelle PION (suppléée par Monsieur Patrick LEMOINE), Monsieur Jean-Jacques MALET, Monsieur Christian CHEVALLIER (suppléé par Monsieur Jacques RIVOLO), Madame Christèle BEZILLES, Monsieur Alexandre DUCARDONNET, Madame Corinne GERVAIS (donnant pouvoir à Madame Valérie MARTIN), Mme Marion CHAMBON (donnant pouvoir à Monsieur Alain GERMAIN), Madame Maryse TRIPIER (donnant pouvoir à Madame Stéphanie WURPILLOT), Monsieur Thierry BOUTRON (donnant pouvoir à Monsieur Richard SENEGAS), Madame Mélusine HARLE (donnant pouvoir à Monsieur André JEAN), Madame Magali GOISET (donnant pouvoir à Madame Marie-Annick MARCEAUX), Madame Christiane BURGEVIN (donnant pouvoir à Monsieur André PETIT).

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Monsieur François JOURDAIN

Ordre du Jour :

1. Aides aux projets touristiques
2. Modification des règlements intérieurs aides aux projets touristiques
3. Tableau des effectifs
4. Subvention à la Maison de la Musique de Bellegarde
5. Cession de parcelle dans la zone de Bellegarde
6. Conventions France Services (Bellegarde/Châtillon)
7. Conventions mises à dispositions BAF de St Maurice
8. Conventions mises à disposition de services ALSH
9. Avenant au marché de travaux MSAP de Châtillon
10. Rapport d'activités du SMICTOM de Gien
11. Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 15 Juin 2021.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

D2021/044 : Fixation du tarif d'entrée à l'évènement SLAC Live 2021 : 5 € (gratuit pour les moins de 12 ans).

D2021/045 : Remplacement chaudière gaz au BAF de Lorris- Devis à passer avec l'entreprise DG Bâtiment pour un montant le montant total de 28 336 € HT soit 34 003,20 € TTC.

D2021/046 : Achat d'un tracteur-tondeuse - Devis à passer avec l'entreprise EQUIP'JARDIN pour un montant total de 12 702 € HT soit 15 942,40 € TTC.

D2021/047 : Ecole de LADON – Détection des réseaux enterrés : investigations complémentaires suivant plans- Devis à passer avec l'entreprise STELE pour un montant total de 2 400 € HT soit 2 880 € TTC.

D2021/048 : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le lieu de formation de Nogent sur Vernisson pour un montant total de 48 050 € HT soit 57 660 € TTC.

D2021/049 : Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine scolaire de Ladon- Devis à passer avec l'entreprise CHRISTIN SAS pour un montant de 3 200 € HT soit 3 840 € TTC.

D2021/050 : Fixation du tarif de l'ouvrage « Bellegarde et Quiers-sur-Bézonde, au fil du Sentier de la Rose » pour la boutique de l'Office de Tourisme communautaire, Gâtinais Sud

D2021/051 : Travaux de voirie : réalisation de travaux de réparations ponctuelles de chaussée en enrobé projeté- Société TECHNIROUTE pour un montant total de 24 500 € HT soit 29 400 € TTC.

D2021/052 : Ecole maternelle de Bellegarde- Remplacement de quatre fenêtres à vantaux fixes par des fenêtres à vantaux mobiles - Société DUPONT pour un montant total de 4 499,58 € HT soit 5 399,50 € TTC.

Présentation de la MARPA par Madame ROUSSEAU (distribution de dépliants).

1. Aides aux projets touristiques ;

Par délibération du 22 mai 2018, la communauté de communes a créé un dispositif d'aide en faveur des projets d'animation touristique, portés par des communes, des établissements publics ou des associations. La commission tourisme culture, en charge de l'instruction des demandes de financement, s'est réuni le 7 juin 2021 dernier pour examiner les projets déposés au titre de l'année 2021, et propose d'octroyer les aides suivantes :

Projet de la commune de Bellegarde- application KWYS

Déploiement d'un outil de médiation numérique permettant au visiteur d'accéder à un contenu informatif sur la commune, via son smartphone, grâce à des émetteurs disposés à différents endroits du site à visiter. Les contenus sont rédigés par l'historienne Anne-Marie Royer-Pantin sur des thématiques qui complètent les textes des pupitres du tout nouveau « Sentier de la Rose ».

Budget prévisionnel : 2 194,75 € Aide sollicitée : 1 755,80 € (80%).

Projet de la Maison des Loisirs et de la culture de Vieilles Maisons – Escapades au port de Grignon

Week-end d'animation dans le cadre de l'appel à projet du Département « Le Loiret au fil de l'eau » (démonstration de halage, activités au sein du village fluvestre, animations culturelles, festives, etc).

Budget prévisionnel : 20 226 €. Aide sollicitée : 5 000 € (24,72%). Le projet est également financé par le Département et la commune.

Projet de la commune de Châtillon Coligny – fresque artistique Caproga

Mise en valeur d'un bâtiment agricole toujours en activité, en lien avec l'association Urban Art Paris.

Budget prévisionnel : 16 990 €. Aide sollicitée : 5 000 € (29,43%). Le projet est également financé par le Département, Tourisme Loiret et la Caproga.

Projet de la commune de Dammarie sur Loing – Dammarie « Porte du Gâtinais », village étape
Création d'une étape au sein d'une maison éclusière, avec bivouac, épicerie, services vélo, ambiance musicale « Guinguette », ateliers artistiques pour inciter les visiteurs de passage à se rendre vers le village tout proche. Budget prévisionnel : 17 277,44 €. Aide sollicitée : 1 746,86 €. Le projet est également financé par la Région, le Département, la commune.

Projet de l'association La Belle Transition – visite touristique et spectacle à la ferme pédagogique
Visites pédagogiques, spectacles, découverte des produits locaux sur 4 samedis d'octobre.
Budget prévisionnel : 13 600 €. Aide sollicitée : 5 000 € (36,77%).

Projet de la commune de Quiers sur Bezonde – Bicycl'In Quiers
Promotion de la pratique du vélo autour d'une animation de présentation et essai de vélos originaux.
Budget prévisionnel : 2 580 €. Aide sollicitée : 1 040 € (40,31%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** les subventions suivantes aux projets d'animation touristique au titre de l'année 2021, pour un total de 19 542,66 € :
 - Commune de Bellegarde – application KWYS : 1 755,80 €.
 - Maison des loisirs et de la culture de Vieilles Maisons sur Joudry – Escapades au port de Grignon : 5 000 €
 - Commune de Châtillon-Coligny – fresque artistique Caproga : 5 000 €
 - Commune de Dammarie sur Loing – Dammarie « Porte du Gâtinais », village étape : 1 746,86 €
 - La Belle Transition de Lorris – visite touristique et spectacle à la ferme pédagogique : 5 000 €
 - Commune de Quiers sur Bezonde – Bicycl'In Quiers : 1 040 €

2. Modification des règlements intérieur aides aux projets touristiques ;

Vu les statuts de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais,

Vu la délibération de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 22 mai 2018, adoptant le règlement des aides aux projets d'animation touristique,

Entendu l'exposé du Président, qui

RAPPELLE que pour soutenir la structuration de l'action touristique, la fédération des acteurs, leur montée en compétence et leur professionnalisation, la communauté de communes s'est dotée d'un dispositif d'aide en faveur des projets d'animation touristique, adopté par délibération du 22.05.2018, et modifié par délibération du 22.09.2020 pour confier l'instruction des demandes à la commission culture tourisme.

Ce dispositif s'adresse aux associations, aux communes et aux établissements publics du territoire, et qui sont porteurs de projets d'animation / évènementiel.

Sont éligibles les actions qui :

- Favorisent l'émergence d'animations touristiques originales, qui s'identifient et/ou prennent en compte le territoire d'accueil, et renvoient une image de qualité sur le territoire.
- Sont élaborés en partenariat pour développer une synergie sur le territoire.
- Valorisent et qualifient le territoire en lien avec les partenaires institutionnels.

Les aides sont plafonnées à 5 000 € par projet, et le budget alloué à ces aides pour 2021 est de 20 000 €. L'instruction des demandes d'aides était réalisée par la commission culture et tourisme.

La commission réunie le 7 juin 2021, propose de modifier le règlement pour limiter la participation de la Communauté de communes à 50% du coût de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De MODIFIER** le règlement des aides en faveur des projets d'animation touristique, ci-annexé, dans les conditions ci-dessus.

3. Tableau des effectifs ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Monsieur le Président indique que plusieurs agents des centres de loisirs actuellement contractuels sur emplois permanents et donnant satisfaction dans l'exercice de leur fonction vont être stagiariés dès septembre afin de pérenniser leur emploi. Le temps de travail de ces agents étant annualisé, il est recalculé pour correspondre au travail effectif à compter du 1^{er} septembre 2021.

Par ailleurs, il précise que 3 avancements de grade ont été validés et que, compte-tenu de l'ancienneté acquise, 2 pourront être effectifs dès septembre et le troisième en décembre. Cela concerne les filières techniques, sportives et animation.

Au grade d'adjoint administratif, 2 postes supplémentaires sont ouverts afin de pouvoir pérenniser un agent en CUI et un agent contractuel.

De plus, 2 attachés principaux étant partis, il y a lieu de ramener à 2 le nombre de postes créés.

Monsieur le Président précise qu'en attendant la nomination d'un agent sur son grade d'avancement, le grade initial reste considéré comme pourvu. Une mise à jour sera effectuée à la prochaine présentation du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 50 voix pour et 2 voix contre :

- **d'AUTORISER** le président à modifier le tableau des effectifs comme présenté en annexe
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté de Communes, comme suit :

Tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2021

Cadres d'emplois	Grades	Catégories	Nombres d'emplois à temps complet		Nombres d'emplois à temps non complet	
			Créés	Pourvus	Créés	Pourvus
Filière administrative			23	22	3	3
Attachés territoriaux	Attaché Principal	A	2	2		
	Attaché	A	3	2	1 (21/35 ^{ème}) Et 1 (14/35 ^{ème})	1 (21/35 ^{ème}) Et 1 (14/35 ^{ème})
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2		
	Rédacteur	B	1	1		
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3		
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	0
	Adjoint administratif	C	9	9	1 (28/35 ^{ème})	1 (28/35 ^{ème})

Filière technique			16	13	2	2
Techniciens territoriaux	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2		
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	1		
	Technicien	B	2	1		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	2	2		
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0		
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		
	Adjoint technique	C	6	6	2 (22/35 ^{ème} et 7/35 ^{ème})	2
Filière sportive			7	5	0	0
Educateurs territoriaux des APS	Educateur Territorial des APS ppal de 1 ^{ère} classe	B	4	4		
	Educateur Territorial des APS ppal de 2 ^{ème} classe	B	1	0		
	Educateur Territorial des APS	B	2	1		
Filière médico-sociale			4	3	3	1
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	1	1		
	Educateur Principal de Jeunes Enfants	A	1	0	1 (28/35 ^{ème})	0
	Educateur de Jeunes Enfants	A	2	2		
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture ppal de 2 ^{ème} classe	C			2 (32/35 ^{ème}) (20,40/35 ^{ème})	1 (32/35 ^{ème})
Filière animation			13	12	12	9
Animateur	Animateur	B	2	1		
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		
	Adjoints d'animation	C	10	10	3 (16,17/35 ^{ème})	3
					1 (20,43/35 ^{ème})	0
					1 (20,16/35 ^{ème})	1
					1(18,11/35 ^{ème})	1
					1(21,10/35 ^{ème})	1
					1(20/35 ^{ème})	1
					1(18.10/35 ^{ème})	0
					1 (20.56/35 ^{ème})	1
					1 (17,50/35 ^{ème})	0
	1 (26.27/35 ^{ème})	1				

4. Subvention à la Maison de la Musique de Bellegarde ;

La communauté de communes apporte son soutien à l'enseignement musical en finançant le fonctionnement des écoles de musique du territoire.

La maison de la musique de Bellegarde a présenté une demande de subvention pour son fonctionnement 2021, d'un montant de 15 000 €, octroyée lors du Conseil du 16.03.2021.

Elle a également sollicité la communauté de communes pour le financement d'un studio d'enregistrement (15 000 €), permettant de :

- Donner accès aux élèves à des cours de Musique Assistée par Ordinateur, pour leur permettre de s'enregistrer, développer leur créativité, diffuser leurs créations sur les réseaux sociaux
- Diffuser des concerts enregistrés
- Dans un second temps, proposer des services d'enregistrement, de mixage et de mastering pour les artistes locaux

Le projet est conduit en coopération avec l'école de musique de Lorris.

Le Bureau, réuni le 29.06.2021, s'est prononcé favorablement sur l'octroi de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** une aide de 15 000 € à la maison de la Musique de Bellegarde pour la création d'un studio d'enregistrement.

Monsieur Yohan JOBET : Il faut savoir aussi que l'Ecole de Musique de Bellegarde a un professionnel qui sait se servir du matériel ;

Monsieur Albert FEVRIER : La subvention octroyée à l'Ecole de Musique de Lorris était de 30 000 €, ce qui fait au total la même subvention pour les deux associations.

5. Cession de parcelle dans la zone de Bellegarde

La société TP Réseaux Centre, spécialisée dans la création et la maintenance des réseaux, souhaite implanter son activité dans le Loiret, et plus particulièrement sur la ZAE de Bellegarde.

La société se porte acquéreur d'une surface estimée de 3 000 m², à prélever sur les parcelles ZO N°116 et 117, pour un montant de 12 € HT/m², soit le montant fixé par la communauté de communes pour les ZAE stratégiques (délibération du 18.05.2021), ce qui porte le total estimé de cette acquisition à 36 000 € HT.

Le Bureau réuni le 29.06.2021 s'est montré favorable à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **De CEDER** à la société Réseaux Centre une parcelle d'environ 3 000 m² dans les conditions ci-dessus, au prix de 12 € HT du m², sous réserve de l'avis favorable du Service Immobilier de l'Etat
- **PRECISE** que les frais notariés et de raccordement seront à la charge de l'acquéreur
- **PRECISE** que l'acte de vente comportera une clause indiquant que l'acquéreur devra déposer une déclaration préalable de travaux ou demande de permis de construire dans un délai de 24 mois à compter de la signature de l'acte, et présenter des certificats de conformité de fin de travaux dans un délai de 4 ans à compter de l'acquisition du terrain.

Madame Lysiane CHAPUIS : Combien d'emplois doivent être créés ?

Monsieur Yohan JOBET : Entre 15 et 20 emplois

Monsieur Albert FEVRIER : On vous précisera cela.

6. Conventions France Services (Bellegarde/Châtillon) ;

La communauté de Communes a déployé sur son territoire 2 projets France services qui ont fait l'objet, suite à un audit rigoureux, d'une labellisation par l'Etat ;

Cette Labellisation obtenue en septembre 2020 pour le site de Bellegarde et avril 2021 pour le site de Châtillon n'a à ce jour pas été actée par convention ;

Il est proposé de soumettre à l'avis du conseil communautaire les 2 projets de convention à signer avec l'Etat et associant les 9 partenaires nationaux des France Services (Pôle emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFiP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur) ainsi que les partenaires locaux (le Conseil Départemental ; l'ADIL, le PETR – service écohabitat, la Mission Locale et LE CIDFF).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les conventions ci annexées ;
- **D'AUTORISER** M. le Président ou Mme la Vice-présidente en charge de l'action sociale à signer ces conventions et leurs éventuels avenants ;

Madame Valérie MARTIN : précise que la demande de labellisation France Services pour Lorris sera réalisée avant la fin de l'année 2021.

7. Conventions mises à dispositions BAF St Maurice ;

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais participe au sein de ses établissements aquatiques à la promotion, à la pratique et au développement des activités aquatiques.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais est propriétaire des établissements suivants : Piscine de Bellegarde, Bassin de Natation de Lorris, BAF de St-Maurice-sur-Aveyron, BAF de Chatillon-Coligny. Ceux-ci accueillent différents publics : scolaires, associations...

Plusieurs communes hors territoire de la Communauté de Communes ont sollicité la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, pour obtenir la mise à disposition du BAF de St Maurice sur Aveyron, pour les activités sportives, ainsi que des locaux, pour les écoles, dans le cadre de leurs activités : *la natation scolaire.*

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, accueille favorablement cette demande. Il est proposé d'en préciser les modalités dans le cadre d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention (ci-annexée) de mise à disposition du BAF de St Maurice sur Aveyron au bénéfice d'écoles hors territoire de la Communauté de Communes ;
- **D'AUTORISER M. le Président** à signer ladite convention avec les communes concernées ;

Monsieur Wondwossen KASSA : demande s'il serait possible d'ajouter l'entretien extérieur à cette convention ?

Monsieur Albert FEVRIER : La convention concerne uniquement la fréquentation du Bassin et non l'entretien.

8. Conventions mises à disposition de services ALSH;

Dans le cadre de la compétence jeunesse de la Communauté de Communes, des conventions de mise à disposition de service avaient été approuvées. Ces conventions arrivant à échéance au 31 décembre 2021 et afin de procéder au remboursement des frais de fonctionnement (charges de personnel, charges en matériel et charges afférentes aux locaux) de ces services à la commune de Varennes-Changy, à la commune de Lorris

et au SIRIS de Presnoy-Chailly-Thimory, il convient de renouveler ces conventions pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 Juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les conventions de mise à disposition de service à passer avec les communes de Varennes-Changy, de Lorris et le SIRIS de Presnoy-Chailly-Thimory concernant l'exercice des compétences liées aux ALSH et ce pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer lesdites conventions

9. Avenant au marché de travaux MSAP de Châtillon

La Maison de Service à la Population de Châtillon-Coligny a été réceptionnée le 2 février avec levée de réserves le 16 février 2021. Elle accueille le public depuis le 1^{er} mars 2021.

Afin de dresser les décomptes définitifs, il faut prendre en compte des travaux non-réalisés ou réajustés au fur et à mesure des réunions de chantier.

- Lot 7 (Menuiseries intérieures) – entreprise TAVERNIER : plus-value de 1.673,70 € pour la pose de 2 panneaux d'affichage et 4 tableaux blancs)

Vu la délibération 2019-093 du 11 Juin 2019 portant lancement de la procédure de consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Maison des services à la population de la Communauté de Communes ;

Vu la décision D2019-045 du 09 Septembre 2019 relative à la passation des marchés de travaux pour l'extension de la MSP, création d'une MSAP, de locaux tertiaires et d'un espace petite enfance dans l'ancien EHPAD de Châtillon ;

Vu la délibération 2020-135 du 22 Septembre 2020 relative à l'approbation d'un avenant avec l'entreprise REVIL concernant la Maison des services à la population de Châtillon-Coligny ;

Vu la délibération 2020-181 du 15 Décembre 2020 relative à l'approbation d'avenants au marché de construction de la MSAP de Châtillon-Coligny ;

Vu la délibération 2020-182 du 15 Décembre 2020 relative à l'approbation d'avenants de prolongation de délai du marché de construction de la MSAP de Châtillon-Coligny ;

Vu la décision D2021/001 du 04 Janvier 2021 relative à l'aménagement en mobilier de la Maison des Services de Châtillon-Coligny.

Vu la délibération 2021-028 du 16 mars 2021 relative à l'approbation d'avenants avec les entreprises POUGAT et TAVERNIER ;

Vu la délibération 2021-068 du 28 mai 2021 relative à l'approbation d'avenants avec les entreprises REVIL et NEYRAT ;

Vu la délibération 2021-082 en date du 15 juin 2021 relative à l'approbation d'avenants de moins-value avec l'entreprise PERRET (lot 10)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les avenants à passer pour chaque lot indiqué ci-dessus concernant les travaux d'aménagement de la maison des services à la population de Chatillon-Coligny ayant pour objet des réajustements de travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les-dits avenants

10. Rapport d'activité du SMICTOM du Giennois

Le Président du SMICTOM du Giennois a adressé le rapport d'activités 2020 qui doit faire l'objet d'une communication en Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de PRENDRE ACTE :

- Que le rapport d'activités 2020 du SMICTOM du Giennois a fait l'objet d'une communication par le Président devant le Conseil Communautaire et sera mis à disposition du public sur le Pôle de Châtillon-Coligny.

Monsieur Yves BOSCARDIN : *En 2020 il y a eu une augmentation des ordures ménagères et une diminution très importante des collectes des papiers puisqu'il n'y a pas eu de publicité pendant la période de confinement : diminution de 30% de cette collecte sélective. Les encombrants ont augmenté de 30% et les encombrants en déchetterie de 200%, cela est dû aux vides-maisons effectués pendant les deux premiers confinements. On a également 8% d'augmentation au niveau du coût soit 315 000 € de plus au niveau des dépenses et diminution des recettes dû à la diminution des redevances et des contributions. On a eu moins 100 000 € pour les contributions au niveau des éco-organismes, et la revente puisque les cours se sont effondrés soit au total une diminution des recettes de 400 000 €. Le budget a donc diminué de façon assez importante. C'est pour cela que cette année il y a une augmentation au niveau des contributions pour les 12 communes rattachées au SMICTOM du Giennois. La communication a été diminuée puisque les intervenants ne pouvaient pas aller dans les écoles. On communique par l'application IlliWap et des journaux ont normalement été distribués. Le compostage a été mis en place dans les écoles en cours d'année 2020 et nous allons essayer de nous rapprocher des collègues.*

11. Questions diverses

Monsieur Albert FEVRIER :

- *Rappelle que la réunion de lancement de l'étude eau/assainissement aura lieu le jeudi 08 Juillet à 14h00 en présence du bureau d'étude et des communes. L'étude va durer jusqu'en 2023. Les conventions de groupement de commandes vont être mises en place, n'oubliez pas de venir avec vos tampons. Les tarifs ont quelque peu évoluer entre l'estimation et le coût réel du marché. Le pluvial est moins élevé et l'eau et l'assainissement après négociation était légèrement au-dessus. L'ARS et la DDT ont demandé d'ajouter un plan de sécurité sanitaire d'un montant de 35 000 €. Nous allons faire une demande de subvention de 50% et le reste sera à la charge de la Communauté de Communes pour ne pas impacter les communes. Pour les deux communes qui ont refusé d'adhérer au groupement de commandes, l'Agence de l'Eau et la DDT prendront le relais.*
- *Concernant le centre de formation de Nogent sur Vernisson : le projet est estimé à 1,5 millions, l'Etat nous a accordé 500 000 € et le Département 250 000 €. Il reste 750 000 €, le Président de Région s'était engagé a versé 500 000 € mais nous n'avons toujours pas leur accord. Les services ont envoyé une demande de 344 000 € au PETR mais le PETR nous indique que cela n'était pas prévu et qu'il n'y a pas de crédit pour cela car c'était la Région qui s'était engagée. Nous avons cru comprendre que la Région défalquait des loyers sur 10 ans donc il resterait 510 000 € et la Région participerait à hauteur de 30% soit environ 150 000 €. M. FEVRIER ne signera pas chez le notaire tant que nous n'aurons pas l'accord de la Région. De plus la Région nous demande une AMO d'un montant de 48 000 €. Pour le moment c'est à nous de payer puis on devra faire une demande de subvention. M. FEVRIER déplore, comme pour l'Arboretum, la baisse des participations.*
- *Rappelle que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 21 Septembre (lieu à définir)*

Monsieur Claude FOUASSIER : *Sandrine Letreueuf vous a envoyé un mail avec des éléments à retourner avant le 09 Juillet. Nous avons modifié le planning prévisionnel du PLUi :*

- Avant le 16 juillet : Sandrine va transmettre à chaque commune les OAP, les zonages et le guide règlementaire. Nous avons prévu 3 réunions par typologie de communes. Ces réunions auront lieu les 31/08 ; 07/09 et 09/09 à 18h00. Nous pourrons répondre à vos questions pour essayer de corriger le zonage définitif pour la fin du mois de septembre.
- En octobre : COPIL pour approcher la phase définitive. Entre le 08 et le 15 Novembre il y aura 3 réunions publiques (1 sur chaque ancienne Communauté de Communes)
- 15 Décembre : Conseil Communautaire d'arrêt du projet.
En 2022, nous continuerons à travailler car il y aura à nouveau des consultations et enquêtes publiques. Il y aura environ 6 mois d'appropriation de ce document par les communes.

Monsieur Philippe MOREAU : Concernant la Caravane de la rénovation, il nous a été attribué 5 après-midis : 1 seule commune s'est inscrite il reste donc encore 4 disponibilités. Merci aux communes intéressées de le faire savoir.

Concernant Mobil'Terre, nous avons fait un appel à candidature pour former le COPIL (seulement 3 personnes pour le moment). Les volontaires sont les bienvenus. Ce COPIL aura pour but de valider les actions, les questionnaires, l'organisation de la convention que nous avons signée avec Mobil'Terre.

Madame Evelyne COUTEAU : Le SLAC Live a eu lieu vendredi soir. Il y avait 3 groupes formidables. La soirée s'est déroulée dans très belle ambiance. Les jeunes avaient organisé un barbecue. Pour les personnes qui n'ont pas pu y assister cette année, il faut venir l'année prochaine si vous le pouvez.

Monsieur Albert FEVRIER : l'Arboretum sera ouvert du 10 Juillet au 14 Juillet.

Monsieur Alain GRANDPIERRE : Un grand merci pour votre soutien pour les élections. Marie-Laure Beaudoin continue dans la commission RSA/ Insertion et Transformation Action Sociale, ce sujet va nous occuper très largement pendant ces 6 ans que ce soit de la petite enfance jusqu'aux personnes âgées il y a un gros travail à réaliser. Pour ma part : après 13 ans à la commission des finances je vais vers la commission Culture Tourisme. Il y a beaucoup de chose à faire sur cette partie-là aussi. Le Président m'a également demandé de prendre la Vice-Présidence du SDIS à ses côtés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30 heures.

Signé par : Albert FEVRIER
Date : 13/07/2021
Qualité : CCCFG - Président



Le Président

M. Albert FEVRIER